

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 10 juillet 2015
(convocation du 3 juillet 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique
M. AOUIZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Fourniture de carburants à la pompe et prestations annexes
au moyen de cartes accréditives - Appel d'offres ouvert - Autorisation de
signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la fourniture de carburants et de prestations annexes au moyen de cartes accréditives et afin de répondre aux besoins des services métropolitains, Bordeaux Métropole a procédé au lancement d'un appel d'offres ouvert européen, sous forme d'un marché unique, en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics.

Cet appel d'offres fera l'objet d'un marché à bons de commande sans minimum et sans maximum, passé en application des dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois.

Une mise en publicité a été effectuée au niveau européen.

A l'issue de la date limite de réception des offres, trois (3) candidats ont remis une offre.

Les services métropolitains ont réalisé un rapport d'analyse des offres, qui établit le classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir :

- Critère 1 : prix des prestations (60%)
 - Sous-critère 1 : prix des carburants (48%)
 - Sous-critère 2 : frais de gestion (6%)
 - Sous-critère 3 : autres prestations (lavages,...) (6%)
- Critère 2 : valeur technique (40%)
 - Sous-critère 1 : Maillage des stations services, en distinguant celles distribuant du GPL, sur le territoire de Bordeaux Métropole (20%)

- Sous-critère 2 : Nombre de stations sur autoroutes (12%)
- Sous-critère 3 : Services associés à la gestion des cartes (8%)

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres réunie le 25 juin 2015 a décidé d'attribuer le marché à la société TOTAL Marketing Services pour un montant annuel estimatif de 144 843,14 euros hors taxe (estimation des services : 160 000 euros hors taxe).

En conséquence il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser M. le Président à signer le marché avec l'entreprise correspondante.

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du code général des collectivités territoriales, le dossier est consultable par les Conseillers métropolitains à la direction de la commande publique, Hôtel métropolitain – bâtiment bas – 3^e étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121.12 et L2121.13,

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3, 77 et 57 à 59,

VU la décision de la commission d'appel d'offres en date du 25 juin 2015 attribuant le marché intitulé « fourniture de carburants à la pompe et prestations annexes au moyen de cartes accréditives » à l'entreprise TOTAL Marketing Services.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT

- que les services métropolitains ont procédé à une mise en concurrence et à une analyse des offres permettant d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens du code des marchés publics et en fonction des critères de sélection imposés pour cette consultation,

- que par sa décision en date du 25 juin 2015, la commission d'appel d'offres a attribué le marché intitulé « fourniture de carburants à la pompe et prestations annexes au moyen de cartes accréditives » à la société TOTAL Marketing Services.

- qu'il y a lieu en conséquence d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec cette entreprise.

DECIDE :

Article 1:

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer avec le titulaire retenu par la commission d'appel d'offres lors de séance 25 juin 2015 le marché intitulé « fourniture de carburants à la pompe et prestations annexes au moyen de cartes accréditives » à la société TOTAL Marketing Services située 24, Cours Michelet – La Défense 10 – 92069 La Défense Cedex pour un montant annuel estimatif de 144 843,14 euros hors taxe (estimation des services : 160 000 euros hors taxe).

Article 2:

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal, chapitre 011, compte 60622, fonction 020.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2015

M. ALAIN DAVID